

Prison de Champ-Dollon

Rapport d'activités 2013



1. PRISON DE CHAMP-DOLLON

1.1 MISSION

La prison de Champ-Dollon, ouverte en 1977, a pour principale mission de détenir des personnes placées en détention avant jugement.

En application de l'art. 1 du règlement sur le régime intérieur de la prison et le statut des personnes incarcérées du 30 septembre 1985 (RRIP F 1 50.04), elle reçoit :

- des prévenus;
- des condamnés en attente de transfert;
- des détenus à titre extraditionnel;
- des personnes à incarcérer sur ordre des autorités fédérales;
- des personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêt ou d'emprisonnement de trois mois au plus, ou encore qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à trois mois au plus, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement affecté aux courtes peines;

et exceptionnellement :

- des mineurs à la demande du Tribunal de la jeunesse;
- des détenus dépendant de l'autorité d'un autre canton.

1.2 STRUCTURES ET ORGANISATION

La prison de Champ-Dollon est répartie en trois zones géographiques distinctes :

- **la prison** proprement dite située sur la commune de Puplinge;
- **l'unité cellulaire hospitalière** (UCH) localisée sur le site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève;
- **l'unité cellulaire psychiatrique** (UCP) située sur le site de Belle-Idée des Hôpitaux universitaires de Genève.

Par ailleurs, trois entités externes ne dépendant pas de la direction de l'établissement fournissent des prestations au sein de la prison :

- le secteur socio-éducatif;
- le service médical;
- les services religieux.

a) La prison de Champ-Dollon

La prison de Champ-Dollon est située à Puplinge et a été conçue à l'origine pour détenir 270 personnes. Suite à l'inauguration de la nouvelle aile « EST » en août 2011 disposant de 100 places de détention supplémentaires et quelques réaménagements internes, la capacité officielle de **376 places** de détention est ainsi répartie :

Unités hommes	Nombre de cellules	Nombre de places
Cellules à 1 place	214	214
Cellules à 3 places	46	138
Cellules à 5 places	3	15
Total hommes	263	367
Unités femmes	Nombre de cellules	Nombre de places
Cellules à 1 place	9	9
Total femmes	9	9
Total	272	376

b) L'unité cellulaire hospitalière (UCH)

L'UCH est située dans les bâtiments des HUG. Elle dispose de cinq chambres à deux lits et permet aux détenus de recevoir des soins médicaux et chirurgicaux. Cette unité fait partie des établissements du concordat latin sur la détention pénale des adultes.

c) L'unité cellulaire psychiatrique (UCP)

L'UCP est située sur le site de Belle-Idée et dispose de sept chambres individuelles; y sont dispensés des traitements et des soins psychiatriques hospitaliers en milieu pénitentiaire. Cette unité fait partie des établissements du concordat latin sur la détention pénale des adultes.

d) Entités externes

Trois services dispensent des prestations à l'intérieur de la prison, mais ne sont ni rattachés ni subordonnés à la direction de l'établissement :

- **le secteur socio-éducatif** est composé de travailleurs sociaux et de formateurs pour adultes. Ce groupe conseille les personnes détenues et élabore avec elles des projets sociaux et professionnels. Il dépend directement du service de probation et d'insertion;
- **le service médical** est composé de personnels médical et infirmier et prodigue des soins ambulatoires en permanence. Il est rattaché aux Hôpitaux Universitaires de Genève;
- **les services religieux et l'assistance spirituelle** sont assurés par des aumôniers de l'église catholique romaine, des pasteurs de l'église protestante et un Imam de la Mosquée de Genève.

1.3 ENTITES EXTERNES

a) Centre de psychothérapie « La Pâquerette »

Le centre de psychothérapie « La Pâquerette » est situé au sein de la prison de Champ-Dollon. Il dispose de onze cellules à un lit et est intégralement géré par les Hôpitaux universitaires de Genève¹. Le centre reçoit des détenus atteints de troubles graves de la personnalité et qui demandent à y être traités. Il a pour but d'améliorer leur condition personnelle et de préparer leur retour à la vie libre. La prison de Champ-Dollon met à disposition les locaux et les équipements pénitentiaires nécessaires. Du personnel de surveillance de la prison est détaché au centre pour assurer la sécurité.

b) Centre de détention pour mineurs « La Clairière »

« La Clairière » est un centre éducatif, de détention et d'observation pour mineurs et dispose de trente places. L'établissement assure l'exécution des décisions prises par le Tribunal de la jeunesse et le Tribunal tutélaire. Du personnel de surveillance de la prison est chargé de la surveillance au sein de ce centre, en collaboration avec l'équipe des éducateurs en place.

1.4 LE PERSONNEL

Le 1^{er} janvier 2013, le personnel de la prison de Champ-Dollon était ainsi réparti :

Statut	ETP
Direction	8.0
Gardiens	*252.0
Surveillantes	*43.6
Secteur administratif	20.2
Total	323.8

*) y compris les gardiens et surveillantes qui travaillent au centre de psychothérapie « La Pâquerette », à « La Clairière », à l'UCH et à l'UCP; les stagiaires ne sont pas compris dans cet effectif.

2. STATISTIQUES

2.1 DEVELOPPEMENT HISTORIQUE

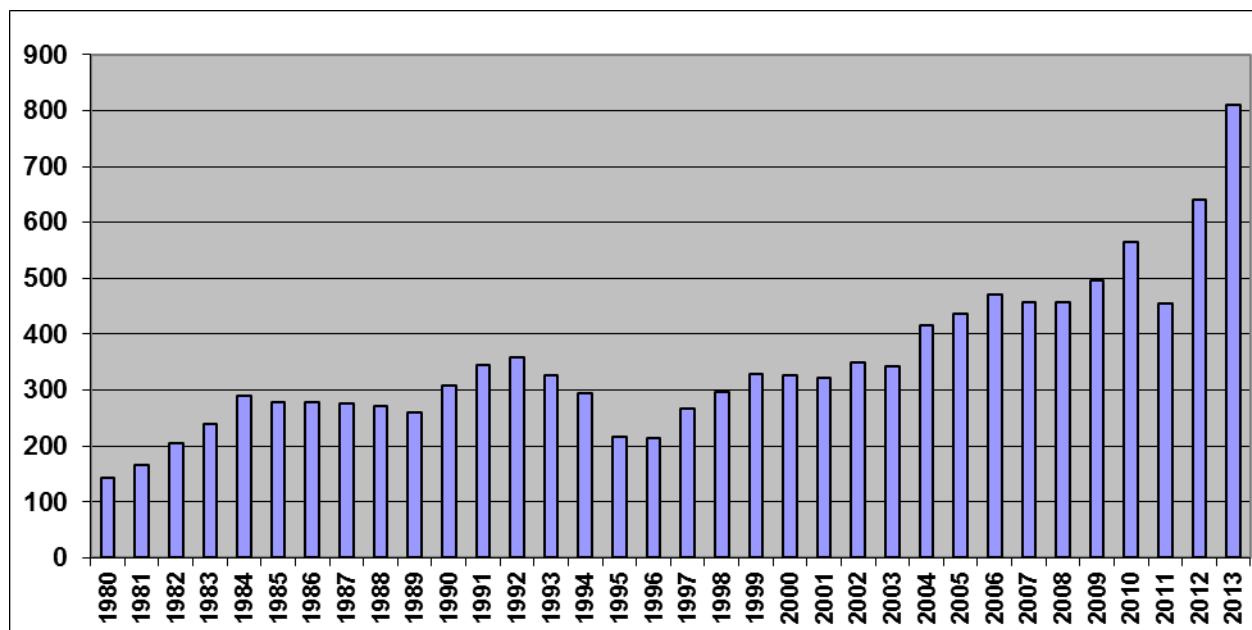
Le graphique 1 indique l'évolution du **nombre moyen de détenus** par année depuis 1980.

- Jusqu'en 2003, le nombre moyen reste proche de la capacité maximale de 270 places.
- Depuis l'année 2004, une tendance haussière marquée peut être observée, avec un léger plafonnement entre 2006 et 2009.
- L'année 2010 se solde par un record temporaire qui s'élève à un nombre moyen de détenus de 564.
- Avec une baisse du nombre moyen de détenus à 455, l'année 2011 doit être considérée comme particulière au plan chiffré, principalement en raison de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (nCPP) au 1^{er} janvier 2011.

¹ Depuis le 25 septembre 2013, sur décision du Conseil d'Etat et du Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité, le centre de psychothérapie « La Pâquerette » est subordonné à la direction de la prison de Champ-Dollon.

- Tout en tenant compte de cette « anomalie statistique » en 2011, la période couvrant les années 2011 – 2013 est caractérisée par l'augmentation la plus élevée du nombre moyen de détenus depuis l'ouverture de la prison de Champ-Dollon.
- L'année 2013 établit un nouveau record absolu avec un nombre moyen de 809 détenus, soit une augmentation de 78% par rapport à l'année 2011 et une augmentation de 26% par rapport à l'année précédente.
- Le record absolu du nombre de détenus est atteint le 4 décembre 2013 avec 881 personnes écrouées au sein de l'établissement.

Graphique 1 : nombre moyen de détenus par an de 1980 à 2013²



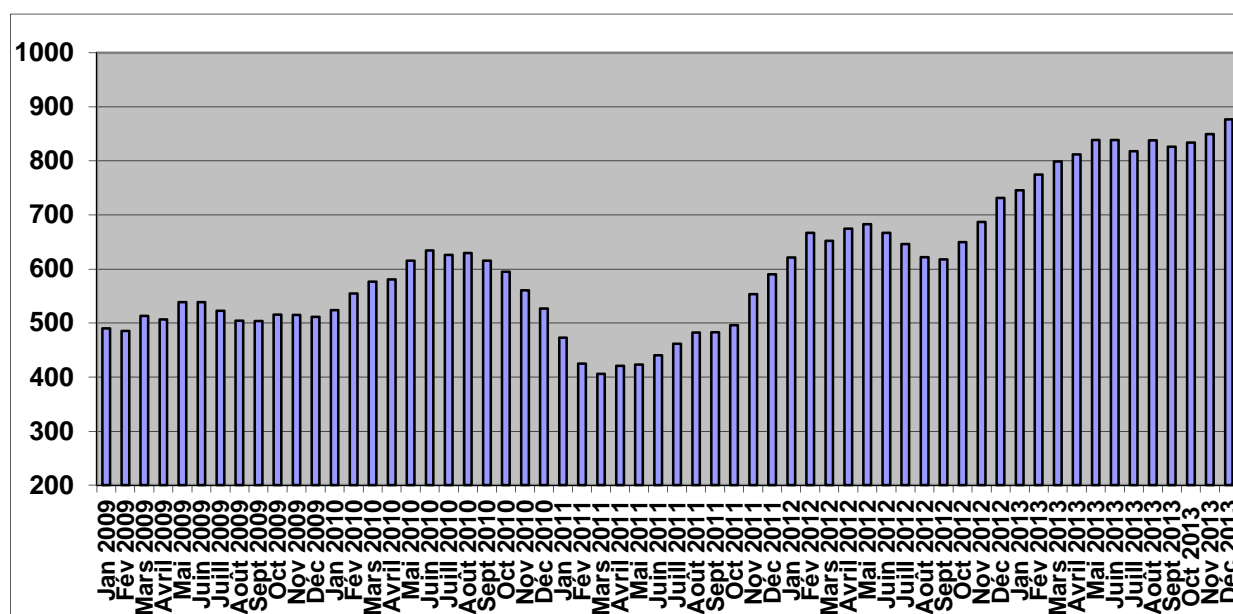
Les moyennes annuelles cachent des variations mensuelles assez importantes.

² Y compris le centre de sociothérapie « La Pâquerette », l'UCH et l'UCP.

Le graphique 2 indique l'évolution du **nombre moyen mensuel de détenus de 2009 à 2013**.

- Durant l'année 2009, la variation mensuelle du nombre de détenus n'est pas très élevée.
- Les années 2010 et 2011 connaissent de fortes variations mensuelles.
- Après une augmentation pendant la première moitié de l'année 2010, l'effectif retombe à 527 détenus en décembre 2010.
- Cette tendance à la baisse se confirme les trois premiers mois de 2011 (entrée en vigueur du nCPP au 1^{er} janvier 2011) avec 406 détenus pour le mois de mars. A partir de ce mois, la tendance, à nouveau haussière, passe à 590 jusqu'en décembre 2011 pour culminer à 667 en février 2012.
- Après une baisse relative durant l'été 2012, la tendance haussière s'établit à nouveau entre septembre 2012 et mai 2013 à la suite, peut-on penser, de la convention conclue entre le Ministère public et le Conseil d'Etat.
- Depuis mai 2013, une relative stabilité s'établit, avec pourtant un record absolu en décembre 2013 avec une moyenne mensuelle de 877 détenus.
- Les années 2011 à 2013 sont les années avec la plus forte progression moyenne du nombre de détenus.

Graphique 2 : nombre moyen mensuel de détenus de janvier 2009 à décembre 2013



Le tableau 1 établit une comparaison de la moyenne des années 2005 - 2010 et des années 2011 à 2013 concernant les entrées, les nuitées et la durée de séjour moyenne.

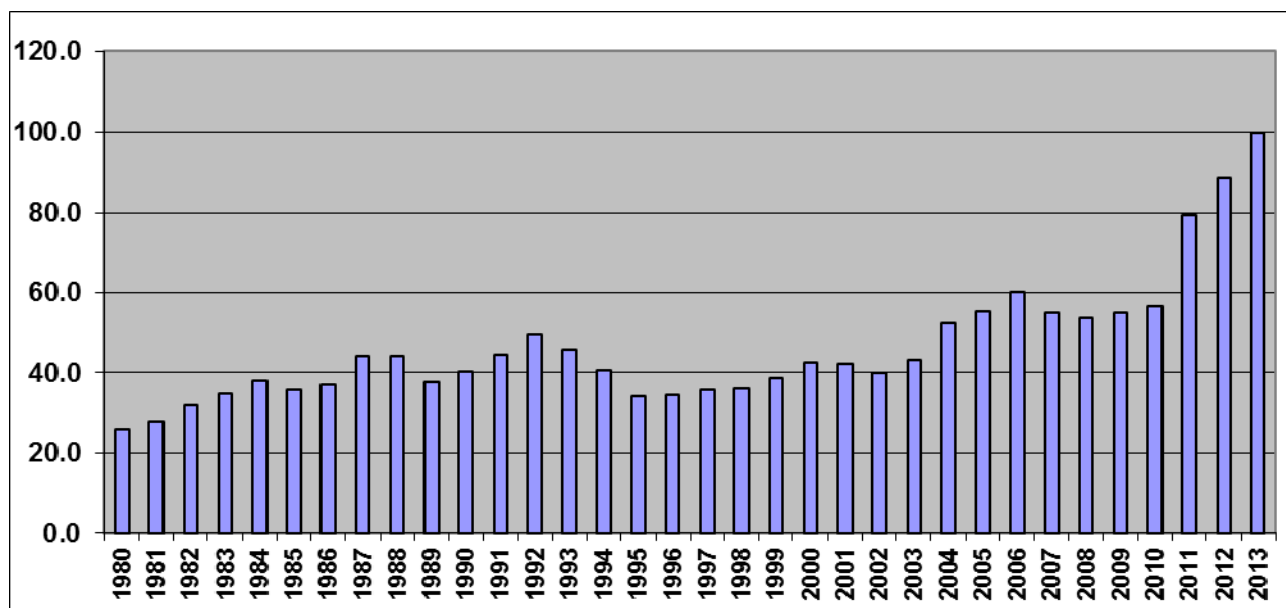
Tableau 1 : entrées, nuitées et durée de séjour moyenne (entre parenthèse, % calculés sur l'année qui précède)

	2005 - 2010 (Moyenne)	2011	2012	2013
Entrées	2'654	1'635 (-40%)	2'006 (+23%)	2'144 (+7%)
Nuitées	180'385	165'907 (-8%)	234'440 (+42%)	295'305 (+26%)
Durée séjour (jours)	56	79 (+41%)	89 (+13%)	100 (+12%)

- L'année 2011 est marquée par l'entrée en vigueur du nCPP au 1^{er} janvier : la baisse importante des entrées est compensée par l'augmentation de la durée moyenne du séjour. Malgré la baisse des entrées, l'année 2011 connaît également une très forte augmentation du nombre de détenus (voir graphique 2).
- En 2013, le nombre d'entrées augmente de 31% par rapport à 2011, mais reste inférieur à la moyenne des années 2005 - 2010.
- Les nuitées effectuent un bond de 78% par rapport à 2011 et un nouveau record absolu de 295'305 est établi en 2013.
- La durée de séjour moyenne continue de progresser et s'établit à 100 jours en 2013.

Le graphique 3 indique la durée de séjour moyenne depuis 1980.

Graphique 3 : durée de séjour moyenne de 1980 à 2013



- La durée moyenne de séjour passe de 26 jours en 1980 à 60 jours en 2006 et reste stable jusqu'à 2010.
- Elle passe à 79 en 2011 et à 100 en 2013, ce qui représente une évolution quantitative sans précédent.

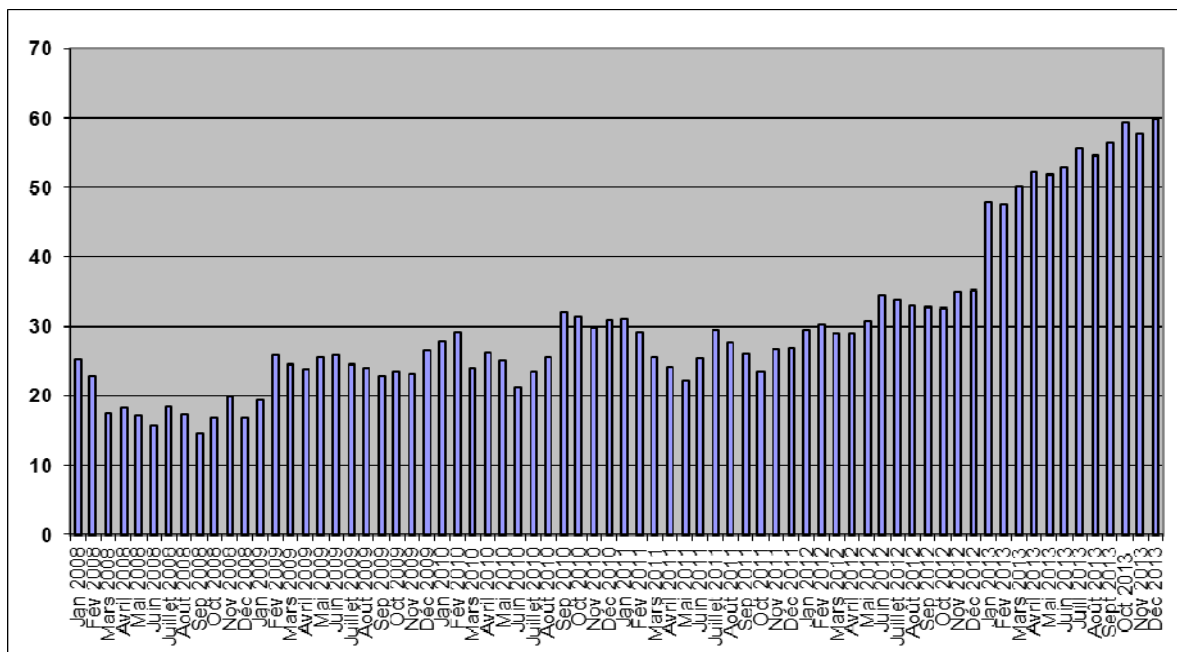
Ce développement pourrait trouver son explication dans :

- le durcissement des dispositions normatives contenues dans le nCPP pour prononcer une mise en détention provisoire : s'il devient à priori plus contraignant de placer une personne en détention provisoire, celle-ci, une fois écrouée, risque d'y séjourner plus longtemps;
- la difficulté croissante de transférer des détenus ayant un statut d'exécution de peine dans les pénitenciers dans des délais courts dû à la problématique du manque de places dans ces institutions;
- des peines plus lourdes.

La difficulté croissante de transférer des détenus en exécution de peine se traduit également par une augmentation de cette population au sein de l'établissement (**graphique 4**).

Le taux de détenus en exécution de peine³ baisse légèrement en début de l'année 2008 à environ 15% grâce à l'ouverture de la Brenaz et au transfert de 68 détenus vers cet établissement. Par la suite, la tendance est à la hausse et atteint 60% de détenus en exécution de peine vers la fin de l'année 2013.

Graphique 4 : pourcentage de détenus en exécution de peine (2008 - 2013)



L'augmentation des détenus en exécution de peine est accentuée par le fait qu'un nombre croissant de détenus est directement écroué sous ce statut : le pourcentage des incarcérations de détenus devant exécuter une peine est passé de 7.4% en 2010 à 47% en 2013. Ce changement de paradigme est également lié à l'entrée en vigueur du nCPP, les ordonnances pénales ne faisant plus office d'ordres d'écrou.

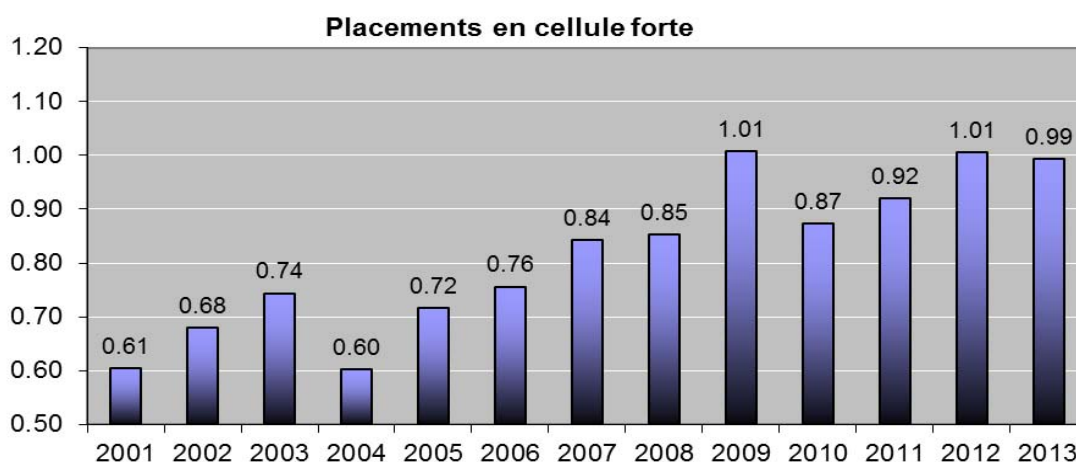
Le graphique 5⁴ indique l'évolution du nombre de placements en cellule forte (art. 47, al. 3, let. f et al. 5 RRIP) par rapport au nombre moyen de détenus par année. Il s'agit de la plus lourde des sanctions disciplinaires pouvant être infligées à une personne détenue qui ne respecte pas les dispositions de l'art. 45 RRIP. Il peut constituer un indicateur de la tension régnant dans l'établissement.

- Le nombre de placements en cellule forte est passé de 195 en 2001 à 500 en 2009. Il se situe à 820 en 2013.
- Le graphique 5 détaille ce développement en tenant compte du nombre moyen de détenus à la prison. L'indicateur passe de 0.6 sanction par détenu en 2001 à 1 sanction en 2009 pour s'établir après une légère baisse en 2010 et 2011 à 0.99 en 2013.

En conclusion, tant le nombre absolu de placements en cellule forte que le nombre relatif à la population carcérale ont tendanciellement augmenté depuis 2001.

³ Pourcentage de détenus au bénéfice d'un statut d'exécution de peine (sous l'autorité du SAPEM) relatif à la population carcérale totale.

⁴ Contrairement aux indications contenues dans le *Rapport d'activités 2011* dues à une erreur de saisie, la valeur exacte pour l'année 2011 est de 0.92.

Graphique 5 : indicateur des placements en cellule forte**2.2 ANALYSE DE LA POPULATION 2013**

L'analyse suivante concerne les personnes qui ont passé au moins une nuit à la prison de Champ-Dollon au cours de l'année 2013⁵.

- **Les hommes** sont largement majoritaires, représentant 95.6% de la population incarcérée, comme le démontre **le tableau 2**.

Tableau 2 : population 2013 par sexe

Sexe	Nombre	%
Hommes	2737	95.6
Femmes	127	4.4
Total	2864	100.0

- **La population est jeune** : 22.4% des détenus sont âgés de moins de 23 ans et 51.9% des détenus sont âgés de moins de 30 ans (**tableau 3**).

Tableau 3 : population 2013 par âge

Age	Nombre	%	% cumulé
18-23	641	22.4	22.4
24-29	846	29.5	51.9
30-39	894	31.2	83.1
40-49	343	12.0	95.1
50-59	109	3.8	98.9
60-69	29	1.0	99.9
> 70	2	0.1	100.0
Total	2864		100.0

⁵ C'est-à-dire les entrées en 2013 (2'144), ainsi que les personnes déjà présentes au 31 décembre 2012 (720; n=2864). Si une personne est entrée plusieurs fois à Champ-Dollon au cours de l'année, elle est comptabilisée à chaque reprise.

- S'agissant de **la confession**, plus de la moitié des détenus en 2013 sont musulmans et 20.5% sont catholiques (**tableau 4**).
- Les orthodoxes représentent 8.1% de la population carcérale.

Tableau 4 : population 2013 par confession

Religion	Nombre	%
Musulman	1542	53.8
Catholique	586	20.5
Orthodoxe	232	8.1
Sans religion	72	2.5
Protestant	31	1.1
Autres	401	14.0
Total	2864	100.0

Le tableau 5 analyse la population carcérale sur la base de la nationalité et de la région.

- 7.8% des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon sont de nationalité suisse.
- 31.3% des détenus proviennent de l'Europe de l'Est, des pays balkaniques, du Caucase ou de la Russie.
- Le continent africain représente 38.6% de la population détenue, dont 17.3% de l'Afrique du Nord et 21.3% du reste de l'Afrique.
- 12.7% des détenus sont des ressortissants de l'Union Européenne et 4.3% du Moyen Orient.
- 107 nationalités différentes étaient représentées en 2013 à la prison de Champ-Dollon.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le fait d'être un étranger sans résidence en Suisse peut être un élément décisif pour prononcer une mise en détention avant jugement afin de limiter le risque de fuite.

Tableau 5 : population 2013 par nationalité / région

Région	Nombre	%
Europe de l'Est (incl. Russie) / Balkans / Caucase	896	31.3
Afrique du Nord	495	17.3
Autre Afrique	609	21.3
Autre Europe (Union Européenne)	363	12.7
Suisse	224	7.8
Moyen Orient	122	4.3
Amériques	117	4.1
Asie et Océanie	32	1.1
Apatride	6	0.2
Total	2864	100.0

- L'analyse par statut de séjour indique que la grande majorité des étrangers détenus à la prison de Champ-Dollon, soit 74.4%, n'a pas de résidence en Suisse⁶ (**tableau 6**).

⁶ Cette catégorie inclut les résidents à l'étranger, les personnes sans domicile connu, les requérants d'asile ou de provenance inconnue.

Tableau 6 : population 2013 par statut de séjour

Statut de séjour	Nombre	%
Étrangers résidant à l'étranger	2132	74.4
Étrangers résidant en Suisse	508	17.7
Suisses	224	7.8
Total	2864	100.0

L'analyse de la durée de séjour (**tableau 7**) indique des différences significatives entre 2010 et 2013⁷ :

- En 2013, 3.9% des détenus n'ont passé qu'une nuit à Champ-Dollon. Ce chiffre était de 10.8% en 2010.
- En 2013, 12.1% des personnes écrouées à la prison de Champ-Dollon ont été libérées dans les huit jours après leur incarcération. Pour 2010, ce chiffre était de 36%.
- En 2013, 23.1% des détenus ont été libérés après plus de quatre mois.

Cette différence entre 2010 et 2013 peut trouver son explication par l'entrée en vigueur du nCPP et les modifications des critères pour prononcer une détention avant jugement.

Tableau 7 : population 2013 par durée de séjour

libéré après	Nombre	% cumulé 2013	% cumulé 2012	% cumulé 2011	% cumulé 2010
1 jour	112	3.9	3.8	4.1	10.8
2 jours	86	6.9	7.0	6.4	14.4
8 jours	149	12.1	12.8	12.5	36.0
14 jours	74	14.7	16.8	17.0	39.1
30 jours	218	22.3	25.1	26.5	46.5
60 jours	243	30.8	36.8	41.9	58.7
90 jours	245	39.4	47.9	51.3	69.3
120 jours	203	46.4	55.4	56.5	74.8
> 120 jours	663	69.6	72.3	71.4	86.0
Total	1993⁸				

Le tableau 8 indique les motifs de sortie.

- Parmi les personnes qui sont sorties de la prison de Champ-Dollon en 2013, 26.7% ont exécuté leurs peines ou mesures.
- 26.3% ont été transférées dans un autre établissement.
- 24% ont été libérées par le Ministère Public ou le Tribunal des mesures de contraintes.
- 14.1% des détenus ont bénéficié d'une libération conditionnelle.
- 7.2% ont bénéficié d'un sursis.
- 22 personnes ont été extradées, dix acquittées, une personne est décédée et une personne s'est évadée lors d'une sortie accompagnée⁹.

⁷ Les années 2011 et 2012 sont très similaires à cet égard (cf. *Rapport d'activités 2012*).

⁸ 871 détenus du total des 2'864 (n=1'993) détenus n'avaient pas été élargis au 31.12.2013.

⁹ Le décès est intervenu le 18 septembre 2013 (à l'UCH pour cause naturelle) et l'évasion a eu lieu le 12 septembre 2013 au cours d'une sortie accompagnée du centre de sociothérapie « La Pâquerette ».

En 2013, les sorties au terme de l'exécution de la peine ou de la mesure passent pour la première fois en tête de liste, suivi de près par les transferts. Cette inversion pourrait s'expliquer par la difficulté croissante de transférer des détenus au bénéfice d'un statut d'exécution de peine ou de mesure dans un établissement adéquat. Le sursis passe du premier motif en 2010 (30%) au 5^{ème} motif en 2013 avec seulement 7.2%. Ce changement dans les motifs de sortie pourrait s'expliquer par les changements subséquents à l'entrée en vigueur du nCPP, le sursis étant rarement accordé à des personnes qui remplissent les critères pour une mise en détention provisoire.

Tableau 8 : motifs de sortie 2013

Motif	Nombre	%
Peine/mesure exécutée	532	26.7
Transfert	525	26.3
Libération	478	24.0
Libération conditionnelle	281	14.1
Sursis	143	7.2
Extradition	22	1.1
Acquittement	10	0.5
Décès	1	-
Evadé	1	-
Total	1993	100

2.3 ANALYSE PAR « LIEU DE DETENTION »

Le tableau 9 indique les taux d'occupation des différents « lieux de détention » de la prison de Champ-Dollon comme décrit au chapitre 1.2. Il doit être interprété avec une certaine prudence, car un détenu écroué à la prison de Champ-Dollon qui est transféré à l'UCP ou à l'UCH conserve sa place à la prison.

Le nombre moyen de détenus par jour dans le bâtiment principal de Champ-Dollon est de 809 en 2013, ce qui correspond à un taux d'occupation moyen annuel de 215.1%. L'UCH a un taux d'occupation de 47% et l'UCP de 90%.

Tableau 9 : analyse par « lieu de détention » 2013

	Nombre moyen de détenus par jour	Nombre de places	Taux d'occupation %
Champ-Dollon ¹⁰	809.0	376	215.1
UCH ¹¹	4.7	10	47.0
UCP	6.3	7	90.0
Total	820.0		

¹⁰ Y compris le centre de sociothérapie « La Pâquerette ».

¹¹ La capacité officielle de l'UCH est de dix lits, répartie en cinq cellules à deux lits. Cependant, en pratique, il est souvent difficile, pour des raisons médicales d'accueillir deux détenus dans une même cellule.

2.4 CONDUITES INTERNES

Les conduites internes, c'est-à-dire le déplacement individuel d'un détenu à l'intérieur de la prison, sont assurées par le personnel de la prison de Champ-Dollon. Pour l'année 2013, elles s'élèvent à 49'093, ce qui constitue une augmentation de 10.1% par rapport à l'année 2012 (**tableau 10**). Environ 60% des conduites en 2013 ont été effectuées au profit du service médical et des avocats.

Tableau 10 : conduites internes 2013

Motifs	Nombre 2012	Nombre 2013	%	Différence en %
Service médical	20'320	21'111	43	+3.9
Avocats	6'666	7'747	15.8	+16.2
Visite famille	4'665	5'016	10.2	+7.5
Secteur socio-éducatif	4'076	4'334	8.8	+6.3
Téléphones	3'251	3'913	8.0	+20.3
Aumôneries	2'071	2'317	4.7	+11.9
Enseignants	2'715	3'692	7.5	+36.0
SAPEM	441	343	0.7	-22.2
Autres	366	620	1.3	+69.4
Total	44'571	49'093	100.0	+10.1

2.5 ATELIERS

Les ateliers de la prison de Champ-Dollon poursuivent un objectif d'occupation et de réinsertion. Les quatorze ateliers destinés aux personnes détenues à la prison disposent au total de 195 places de travail, ce qui correspond à environ 24% du nombre moyen de détenus sur l'année. L'attente pour pouvoir travailler dans un atelier est de plusieurs mois. **Le tableau 11** détaille le nombre de places par atelier et indique sommairement sa production.

Tableau 11 : nombre de places au sein des ateliers en 2013¹²

Ateliers	Nbre place 2012	Nbre place 2013	But / production
Cuisine	36	44	Confection repas
Reliure	36	29	Divers produits de papeterie
Buanderie	18	18	Env. 10.5 t / mois
Nettoyeurs	11	15 + 1 femme	Nettoyage sur l'étage
Service repas	28	30 + 2 femmes	Service repas sur l'étage
Créatifs de l'unité femmes	18	21	Couture, bois, céramique
Peinture	6	6	Entretien bâtiment
Entretien	6	8	Entretien intérieur et extérieur
Menuiserie	2	2	Construction, réparation
Bibliothèque et atelier du livre	2	6	Gestion / mise à disposition de livres
Ferblanterie	2	2	Sanitaires, réparation
PC / TV	2	2	Location, entretien
Sport	3	3	Nettoyeur / env. 20'000 détenus au sport / année
Atelier polyvalent	4	6	Mises en boîte
Total	174	195	

En 2013, 21 places d'atelier supplémentaires ont été créées.

¹² Au 1^{er} janvier 2013.